

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : BLANCHISSERIE DES BASTIDES

Nom du dirigeant : Jean Marie ERNANDES

Adresse site : 8, chemin de la corderie

Code Postal : 13950 CADOLIVE

Adresse du siège :

Numéro de téléphone : 0652554147

Numéro SIRET : 82313098400011

Numéro SIRET du siège :

Code NAF : 9601 A

Nombre de salariés : 1

Locataire : OUI

Propriétaire :

Numéro contrat eau distribution publique : il n'y a pas (consommation charges location)

Consommation annuelle : moyenne 900 m³

ICPE : NON

Si OUI, rubrique(s) ICPE :

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 27/10/23 par SPL EDC en présence de. M ERNANDES

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Machine à linge de 30Kg + 2 machines sèche-linge de 50 et 25 kg respectivement	Neutralisateur pH et bache homogénéisation de température de 1000 lt	Aussi souvent que requis	BILAN 24H à réaliser annuellement sur les paramètres : DCO, DBO5, MES, NTK, Azote global, Détergents anioniques, Chlorures, AOK, IM, Indice de phénol, pour le pH, T°, Débits mesures en continue	Ces déchets sont repris par leur client	<input type="checkbox"/> Aucune <input checked="" type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques

devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.